

Devis de la Route du Terroir

Ce devis de participation à la Route du Terroir est destiné aux artisans, producteurs et aux exposants de vente de garage afin de prendre connaissance de la marche à suivre pour la mise en œuvre de la journée du Terroir :

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT

Un espace de 10 x 10 pi. vous est alloué pour cette activité. (Si vous êtes devant votre pancarte) vous devez vous installer à gauche de votre numéro et votre nom d'exposants(es).



Vous devez apporter table, chaise et abri soleil. Vous pouvez installer votre abri soleil le vendredi soir.

Pour ceux qui seront à l'intérieur de la salle Héritage, un espace de 10 pi vous sera alloué avec une table de 8 pi déjà installée. Vous devez être prêt à vendre pour 9 h le matin.

CONSIGNES DE LA JOURNÉE

Les heures d'exposition sont de 9 h à 17 h. On vous demande de respecter les heures de fermeture, de ne pas démanteler vos kiosques avant 17 h par respect pour les organisateurs et les autres exposants.

Afin de garder le cachet Terroir, on vous suggère de mettre un chapeau ou un accessoire qui nous rappelle le temps de la colonisation. De mettre une nappe sur la table, de garnir votre kiosque. Pour les ventes de garage, de bien disposer vos objets pour ne pas avoir l'apparence bric à brac, on pourrait vous obliger de replacer votre kiosque.

NON-CONFORMITÉ

L'exposant s'engage à remplir le kiosque avec des produits de fabrication artisanal ou services conformes à ceux pour lesquels il a été admis. Les ventes de garage ne doivent pas contenir d'article neuf ou provenant d'une balance de magasin.

En cas de non-conformité, la responsable de l'événement se réserve le droit de faire expulser l'exposant sur le champ.

En foi de quoi, les parties ont signé,

Exposants

Coordonnatrice :

Signé à _____, le _____ 2018

Vous pouvez me retourner le document dûment signé : ad.lamotte@cableamos.com